



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Périgueux, le 10 mars 2022

**Service Economie des Territoires,
Agriculture, Forêt
Pôle Forêts**

**Société Calcaires et Diorite du Périgord
Carrières de Thiviers
Planeaux
24800 THIVIERS**

Dossier suivi par : Laure LOICHON
Tél. : 05 53 03 67 85
Fax : 05 53 45 56 50
courriel : laure.loichon@dordogne.gouv.fr

A l'attention de Madame Laura DUVIGNACQ

**Objet : PV de reconnaissance des bois à défricher
Communes de LANOUAILLE ET DUSSAC**

Réf. : 024/2021/099/30651
P.J. : 4

- Copie à la SCI « Rives de l'Isle » - Monsieur VIGNAUD Jean

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Madame,

J'ai l'honneur de vous notifier le procès-verbal faisant suite à la reconnaissance de l'état des bois pour lesquels vous avez sollicité une autorisation de défrichement sur les communes de LANOUAILLE ET DUSSAC dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale.

Conformément à l'article R 341-5 du Code Forestier, vous disposez de quinze jours, à compter de la réception de cette lettre, pour me faire connaître vos observations éventuelles.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Pour le Directeur
Le Chef du Service Economie des Territoires, Agriculture, Forêt

Jean-François Le Maoût

